

Association CHEMINEMENTS

La Fresnaye, le 20 avril 2012

OBJET : Restitution condensée des 3 moments de la conférence – Enjeux et questionnements

Rappel du sujet de la conférence : « *Et si l'avenir du travail était dans la microéconomie ?* » - Déroulement le 12 mars 2012, amphi de SupAgro, de 21 h à 22 h 30

Ce condensé est accompagné de deux fichiers : le plan prévu tel que préparé, présentant le détail de 466 associations classées et exemples d'apports en valeurs ajoutées ; un exposé de liaisons entre ce sujet et le film projeté le même jour sur « le revenu de base ».

MOMENT 1 – Les conditions qui ont permis de diagnostiquer une microéconomie innovante fortement implantée :

➤ L'enseignement de la philo et des sciences permettent de maîtriser des logiques très diverses et de les croiser, de les combiner avec l'économie, ce qui fournit des outils d'observation d'acteurs novateurs, car ils font comprendre et apercevoir les transversalités pratiquées, décroissant les secteurs habituels de l'économie et du social. Par ce moyen, il devient possible de dénicher des actions et des acteurs là où on ne pense pas les trouver. Il en résulte de croiser 23 sources de documentation, enrichissantes par leurs interactions.

➤ Recherches et détectations sont accompagnées d'engagements qui font participer activement aux enjeux actuels : depuis les partis d'extrême gauche et les décolonisations en 1961, en passant par des expériences syndicales d'autogestion, et des suivis d'acteurs (épiceries solidaires, insertion par du commerce équitable, fermes pédagogiques, par exemple),

➤ Les initiatives sociales et civiles ont été étroitement associées aux chantiers écologiques : avec le Bureau de la Commission « Social » des Verts où l'on a travaillé sur « le revenu inconditionnel d'existence », c'est-à-dire « le revenu de base », et au cabinet ministériel de Guy Hascoet, où ma mission sur les innovations m'a fait rencontrer des centaines d'acteurs et consulter 7 000 dossiers de projets pionniers.

Finalement, par l'Alliance pour la Planète et le Grenelle N°1, un atelier « emploi et environnement » co-animé avec la CFDT, a entraîné celle-ci à commanditer un rapport sur la PAC, travail qui a fait apparaître les gisements d'activités construisant une microéconomie. Une étude avec le PSDR (Pour et Sur le Développement Régional) dans le Grand Ouest a complété la cohérence d'un développement alternatif répandu dans les territoires, centré autour d'une agriculture pluriactive. Un type d'agriculture, faite de petites et moyennes exploitations, de 5 à 50 hectares, produit, transforme et vend : ces agriculteurs-là se mettent en sociétés qui créent des emplois.

MOMENT 2 – Questionnements sur les 9 gisements d'une microéconomie revitalisant l'agriculture paysanne et les territoires

➤ Les 9 dynamiques qui coopèrent avec une agriculture écologique locale : les équidés, les sports de plein air, les animaux de compagnie en lien avec la biodiversité, l'alimentaire de proximité associé au tourisme, l'utilisations de matériaux agricoles pour écohabitat-artisanat textile-réemplois, les missions de protection civile, l'animation locale, les productions-événements culturelles, les ouvertures solidaires à l'international et les réinsertions, les formations revalorisant les patrimoines.

CONTACT

Jean-Claude DIEBOLT – Président

Tél. : 02 43 97 80 80 - 06 75 01 01 73 – 08 79 57 93 96

Mail : contact@cheminements-solidaires.com – Site : www.cheminements-solidaires.com

Association loi de 1901

Siège social

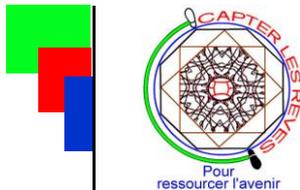
« La Foucherie »

72600 – LA FRESNAYE SUR

CHEDOUET

SIRET 443 248 141 00014

Code APE : 853 K



Association CHEMINEMENTS

➤ Deux illustrations sur la portée et l'ampleur de ces initiatives : avec le cas des ressourceries et du réemploi des déchets dans le gisement 5, les associations de bricolage, de couture, ne sont pas du tout anecdotiques, car dans ces ateliers les gens viennent faire leurs vêtements, leur déco intérieure, apprennent à refaire leurs petits meubles, etc. Et l'on s'aperçoit, quand on consulte des statistiques, que les jardinerie ont un chiffre d'affaires supérieur à celui de la microinformatique. Dans le gisement 3, il est étonnant de découvrir que l'alimentation des animaux de compagnie affiche un chiffre d'affaires annuel atteignant 28 milliards de dollars, soit supérieur à l'achat des vêtements pour enfants.

Au total, les exploitations de 5 à 50 hectares, interagissant avec toutes ces petites entreprises, atteignent la dimension considérable de 2,6 millions de créations depuis une quinzaine d'années ; mais à condition de savoir les dépister, si bien qu'en dépit de leur quantité elles ne soient pas recensées. D'une part, pour les 855 000 cas concernant tous les statuts (SAS, Société en nom collectif, SARL, SA, coopératives, etc.), il a fallu les trouver dans les trous de l'INSEE, car sur 730 spécialités du code NAF, entre 300 et 400 sont mentionnés n.c.a. (non comptabilisés ailleurs), ou « autres », ou « divers » sans qu'on sache ce qu'elles contiennent. Ainsi, dans le gisement 4, les petites filières agricoles sont entassées en vrac sous le code « autres animaux », où sont à repérer les productions d'escargots, d'écrevisses, de cailles, y compris des créneaux discutables (autruches, cerfs, bisons), filières à démarquer d'autres plus classiques, tels les lapins, qui se heurtent à des difficultés.

D'autre part, s'y ajoutent 1,6 million d'associations, mais qu'il faut trier une à une afin de ne retenir que celles qui assurent une finalité collective socio-économique, répartition en actions novatrices qui n'apparaît ni dans les découpages statistiques administratifs ni dans les publications sur l'économie sociale et solidaire. Par conséquent, sont comptabilisées 2,6 millions d'entreprises intervenant dans mes gisements, soit autour de 6 millions d'emplois de petits patrons et de salariés sur les 19 millions recensés en France.

Vous voyez que c'est loin d'être négligeable ; c'est ce qui motive mon dream de demander de faire remonter les données sur tous ces petits ruisseaux dispersés, isolés dans la nature, pour en faire un grand « Livre des richesses » qui montre enfin l'état des lieux, parce qu'une telle entreprise n'est pas faite. C'est dommage, parce que cette carence maintient ces acteurs multiples dans la confidentialité et dans l'isolement, qui signifient pour eux la stagnation. Dans le Languedoc-Roussillon, on peut estimer à 100 000 le nombre d'associations innovantes et pour l'intervention du 12 mars, j'y ai pris les créations apparues entre 2012 et 2005, en ne retenant que celles qui s'étaient dotées d'un site Internet, par quoi je pouvais vérifier ce qu'elles faisaient et si elles avaient conservé leur actualité. Il y en avait environ 1 150, parmi lesquelles j'en ai vérifié 466. Leur détail devait appuyer les témoignages sur elles de ce deuxième moment, qui va se transformer en interrogations plus larges...

○ **Question 1 (Méthode) :** Comment décidez-vous d'insérer une entreprise un peu particulière dans votre base de données géante et de la classer dans l'un des gisements ? Qu'est-ce que vous considérez comme innovant et pourquoi ?

Je travaille sur la masse, c'est-à-dire que grâce à mes 23 sources, j'ai constitué des fichiers énormes où on voit très bien les parentés. Avec dix, puis vingt, puis cinquante actions voisines, j'ouvre une nouvelle rubrique, même si des hésitations subsistent ; par exemple avec les jardins, que j'ai placés dans le gisement 4 en raison de leurs buts alimentaires, comme on voit avec les jardins partagés, les jardins de Cocagne, les jardins familiaux, qui fonctionnent en autoproduction alimentaire, mais restent des jardins d'ornement, des jardins médiévistes que je mets au gisement 5.

CONTACT

Jean-Claude DIEBOLT – Président

Tél. : 02 43 97 80 80 - 06 75 01 01 73 – 08 79 57 93 96

Mail : contact@cheminements-solidaires.com – Site : www.cheminements-solidaires.com

Association loi de 1901

Siège social

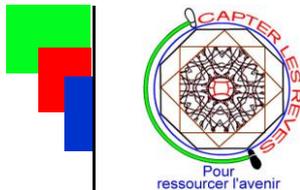
« La Foucherie »

72600 – LA FRESNAYE SUR

CHEDOUET

SIRET 443 248 141 00014

Code APE : 853 K



Association CHEMINEMENTS

○ **Prolongement à la question 1 (Délimitations et cohérence)** : Mais en quoi décide-t-on que c'est écologique, solidaire, innovant ? Quels sont les arguments qui font que cela peut entrer dans ces catégories-là ?

Solidaire parce que non lucratif, parce qu'animé par un souci d'être utile au territoire. Dans le cas d'un Parc ou d'un jardin destiné au tourisme, ou bien il cherche à faire de l'argent, ou bien il cherche d'abord à valoriser un site. Innovant se détermine par les partenariats, le développement de liens avec les agriculteurs locaux, pour qu'un évènement festif, dans un festival, donne lieu à de la nourriture issue des produits du terroir local. L'interactivité dans un territoire me paraît innovante, tandis que ce qui est sectoriel dans la macroéconomie vise le rendement pour le rapport financier. Avec l'innovation solidaire, la multiplicité de partenaires entraîne la transversalité ; on décloisonne entre le sport, l'agriculture, le tourisme, le culturel, l'éducatif...

La préoccupation écologique a poussé à écarter des gisements les motorisations, en rappelant que tout ce qui est corporatif et communautariste est étranger à la finalité de solidarité globale caractérisant nos dynamiques. Pour ce qui est de l'innovation, une série de critères est appliquée : J'ai forgé un critère d'invention pour ces sortes d'innovations : dans le gisement 2 du sport figurent ici deux exemples d'inventions technologiques. Une structure fabrique des vélos hors normes, dont l'un va dans toutes les directions. Un autre créateur a mis au point un procédé permettant de transporter des équipements assez lourds de montagne, pour faire des raids ou des explorations.

Parmi mes autres critères, je citerai l'innovation sociale. En particulier, tout ce qui réussit, par un art, au sens que lui donne l'Encyclopédie, celui de l'ingéniosité artisanale, à faire de l'interethnique, de l'interâges, de l'interculturel, est innovant car ils parviennent à surmonter un défi. Dans le sport, réunir des sportifs handicapés et d'autres dits « valides », représente un métissage qui relève de l'innovation sociale. D'autres encore sont pionniers, au sens où ils pratiquent un volontarisme : c'est le cas avec le revenu de base, où l'on décrète une mesure pour l'avenir sans partir d'une demande sociale.

Intervient un point à discuter, que j'ai illustré avec une série de dessins. En effet, le tissu microéconomique est cohérent, bien que les acteurs, eux, soient très hétérogènes. Ils se regroupent par affinités, en fonction de valeurs partagées, ce qui introduit des divergences entre « familles » de novateurs. Dans « culture patrimoniale », figurant au gisement 1, le cas de la country provoque des réticences en raison de son succès de mode ou de son lien à un western qui magnifie des violences, alors qu'on peut y voir des animations offrant une danse en ligne excellente pour le troisième âge et la mixité entre générations, outre la valorisation d'un patrimoine de « longhorns » élevées en prairies.

D'autres sources de différenciation provoquent des tiraillements possibles, compromettent des ententes pour se faire reconnaître comme richesse commune microéconomique : types de partenariats, formes et choix de communication, difficultés spécifiques rencontrées, seraient à examiner. Je ne retiendrais ici que les questions de taille, pour y montrer comment les distances en volume entre organisations peuvent aussi être bénéfiques. Dans le gisement 8, des artistes ont ouvert une galerie avec 3 exposants, alors que, par ailleurs, des festivals ont une énorme audience. Et ces seuils de tailles n'empêchent pas de travailler ensemble. Ce qui crée un tissu et entraîne que la microéconomie diffère de la macroéconomie tient à la gradation : le local ne reste pas local, la plupart des associations de village participent à des fédérations ou ont des liens avec des partenaires si bien que leurs actions s'échelonnent aux niveaux départemental, régional, national. Par ce jeu de tailles, d'échelles intermédiaires, la microéconomie bâtit un tissu territorial continu. Les économies d'échelle mises en avant par la macroéconomie m'ont toujours fait rire, parce que je m'interroge sur une échelle à un seul barreau, et où on ne peut pas grimper. Si on réduit les barreaux d'une échelle, sa fonctionnalité devient douteuse. Cette réduction se justifie si on est dans une perspective de compétition dans des marchés mondiaux ; en revanche, on ne s'y pose pas la question de territoires.

CONTACT

Jean-Claude DIEBOLT – Président

Tél. : 02 43 97 80 80 - 06 75 01 01 73 – 08 79 57 93 96

Mail : contact@cheminements-solidaires.com – Site : www.cheminements-solidaires.com

Association loi de 1901

Siège social

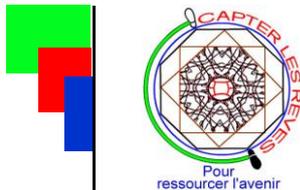
« La Foucherie »

72600 – LA FRESNAYE SUR

CHEDOUET

SIRET 443 248 141 00014

Code APE : 853 K



Association CHEMINEMENTS

○ **Question 2 (Intérêt d'un inventaire visible)** : Comment s'y prend-on pour faire travailler les gens ensemble ? Qu'ils soient novateurs ne veut pas dire qu'ils veulent se mettre ensemble, même si c'est une évidence qu'il y a besoin de se regrouper. Aujourd'hui, on a une économie qui marche, associative et aussi familiale, mais quel intérêt de lui attribuer des « civilités » (une visibilité publique) vu qu'elle réussit bien telle qu'elle est, ceci grâce, par exemple, à une exonération d'impôts, à une situation dans un milieu très informel qui fait fonctionner par l'humain, par le troc, par réciprocité.

Je vais répondre que les deux stratégies se justifient. Les réseaux permettent quelque chose de familial, ils fonctionnent sur les connivences ; on est vite opérationnel, parce qu'on se comprend facilement, cela rejoint les affinités que j'ai posées au sujet de la diversité. En revanche, il est gênant que chacun forme un ensemble où on ne trouve pas les autres réseaux ; ainsi, il n'y a pas de Colibris dans PAC 2013, alors que sont présents une trentaine de membres de la taille de WWF et que, dans les deux cas, l'agriculture durable est au centre des actions. Les têtes de réseau, les responsables nationaux, se croisent, dans les séminaires, les salons, etc. , mais les structures elles-mêmes ne coopèrent pas.

Il reste que quand vous affirmez que ça marche bien comme ça, je demande à voir ; car on peut se demander si cela ne marcherait pas mieux autrement, si on assurait une communication entre des réseaux et si on travaillait à une visibilité plus grande. Les très petites entreprises et les artisans sont face, actuellement, à une difficulté très grave pour elles, qui est le renouvellement. Elles se situent à des tranches d'âge de 50-60 ans, sans qu'elles aient d'apprentis ni de successeurs. Sans repreneurs, et sans actions de formation qui en préparent, ce dénuement vient de ce qu'ils sont restés « dans leur coin ». Seul le réseau, par exemple au moyen de groupements d'employeurs, leur permettrait de se sortir de cette impasse, de remédier aux obstacles individuels de cette catégorie. Entre autres raisons, on n'est pas à l'abri des menaces et si la situation macroéconomique se durcit, devient violente, tout ce qui marchait bien lors d'un moment de paix relative socialement, peut se dégrader très vite.

○ **Complément à la question 2 (Supposition de connaître les acteurs)** : Personnellement, je travaille à essayer de recenser entreprises et associations, servant au développement du Languedoc Roussillon : est-ce qu'on ne possède pas déjà la base de données ?

Fabian évoquait sa base de données, celle des Colibris, figurant parmi les plus copieuses ; mais elle est très restreinte. Quand je vais dans une mairie, j'observe que les associations qui y sont répertoriées ne s'élèvent qu'à 10 %, en moyenne, de ce que je détiens. Le plus gros réseau que j'ai rencontré, à l'occasion du Larzac 2003 (300 000 participants !), où j'ai fait passer aux présents le Quiz que je soumettais aux chercheurs, mentionnant 500 réseaux d'innovants en économie solidaire. Je questionnais : lesquels de ces réseaux connaissez-vous ? Le maximum des connaissances ne s'est élevé qu'à 17 %, malgré la présence de réseaux très fournis. J'en conclus que réduire une telle ignorance n'est peut-être pas inutile. S'arrêter à l'impression que « ça marche bien » sans avoir besoin d'en savoir plus, revient à se cantonner à la confidentialité. On se condamne ainsi à demeurer sans ambition, c'est-à-dire que les fonctionnements par réseaux resteront confidentiels, sans jamais atteindre une portée globale. Pour exister au niveau global, il faut se mettre ensemble.

○ **Remarque pour la question 2 (Utilité d'une base de donnée développée, approfondie)** : De mieux faire connaître l'existant, cela ne donne-t-il pas de l'espoir ? En apprenant toutes les réalisations qu'on ignorait, on se dit que l'on peut se lancer à son tour. Surtout si on établit que les gens qui agissent dans cette économie parallèle ne sont pas dans des états de pauvreté ou de difficulté, mais se débrouillent convenablement.

CONTACT

Jean-Claude DIEBOLT – Président

Tél. : 02 43 97 80 80 - 06 75 01 01 73 – 08 79 57 93 96

Mail : contact@cheminements-solidaires.com – Site : www.cheminements-solidaires.com

Association loi de 1901

Siège social

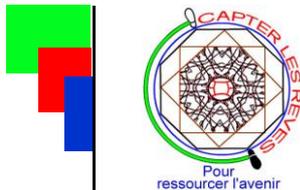
« La Foucherie »

72600 – LA FRESNAYE SUR

CHEDOUET

SIRET 443 248 141 00014

Code APE : 853 K



Association CHEMINEMENTS

Exactement, et rester dans « l'entre soi » exclut le facteur primordial de s'inspirer mutuellement. Instruire sur des inconnus permet des transferts. On peut se dire ; 'tiens, quelqu'un a réussi à faire ça dans un domaine, pourquoi ne l'imiterai-je pas ? ». Ainsi, des idées essaient.

○ **Question 3 (Absence de représentation des novateurs au gouvernement) :** Vous avez travaillé pour Guy Hascoet, lors du seul moment où a existé un Secrétariat d'Etat à l'Economie Solidaire. Je voulais savoir quel regard rétrospectif vous portiez sur cette démarche-là. Qu'a-t-elle donné, outre les Chambres Régionales d'Economie Sociale et Solidaire ? Sur un certain nombre de politiques publiques, quel bilan peut-on en tirer aujourd'hui ?.

Le paysage aujourd'hui serait complètement changé si le Secrétariat d'Etat avait continué. Cet outil est irremplaçable ; il donne du crédit, il met les acteurs d'accord même s'ils sont réticents, car on suit une autorité de ce genre qui vous pousse à vous entendre. Même si une prime allait à l'économie sociale très classique (si bien que ma mission n'a pas eu la parole, a été étouffée), cela a créé les SCIC –Sociétés Coopératives d'Intérêt Collectif- ainsi qu'une mesure dont on ne parle pratiquement pas, c'est-à-dire l'article 9 de la loi sur l'épargne salariale, qui permet aux CE de consacrer le 1% de leur masse salariale au financement d'entreprises solidaires. Or ce dispositif reste inutilisé alors que c'est un pactole.

Je pense aussi aux trois appels à projets « Dynamiques solidaires », dotés chacun de 30 à 50 millions d'euros, sur les 93 (ridicules !) du budget qui nous était attribué. Au-delà du financement, ils étaient reconnus par les Préfectures, ce qui leur conférait une assise ou un crédit. Donc, un renouvellement de cette opération tous les ans permet de valoriser un grand nombre de projets méconnus. Si l'aventure avait continué, le paysage se serait transformé, tandis que sans elle, tout le monde en est retourné à ses petits prés carrés...

○ **Prolongement à la question 3 (Le rôle de l'Etat dans les rapports entre macro et microéconomie) :** Quelle est la place de l'Etat par rapport à aux liens possibles entre les deux orientations de la micro et macroéconomie. ?

Le travail sur la PAC m'a amené à formaliser les rapports entre économie et Etat en posant qu'il serait souhaitable de passer de la cohabitation entre deux types d'économie à leur coexistence. La cohabitation signifie simplement que dans le système actuel, une des dimensions n'existe pas publiquement, est niée, occultée, pas observée. On vit sous le joug d'une pensée unique. Envisager le rôle de l'Etat fait se tourner vers sa responsabilité juridique : il lui revient de créer des dispositifs conventionnels, de ne pas laisser fait, comme on procède aujourd'hui, par ces contrats conclus acteur par acteur. Ce libéralisme contractuel supprime tous les droits.

En particulier, le revenu de base induit la fixation, juridiquement, d'une loi sur l'entreprise, loi qui n'existe pas. Le rapport Pfeiffer, vers 2000, m'avait assis en me révélant que l'entreprise n'a pas de statut juridique, n'existe pas en droit. Elle n'existe que fiscalement, parce qu'il est sous-entendu qu'une seule sorte d'entreprise est recevable, la société de capitaux. Cela nie le reste, déniait que d'autres types d'entreprises s'organisent à leur manière.

Avec une loi établissant la pluralité possible de l'entreprise, concevant entreprendre comme créer un projet, le faire marcher, y compris sans argent et pas pour de l'argent, comme sont les entreprises associatives, beaucoup de choses seraient modifiées, auprès des banques, auprès des élus locaux. Il incombe donc à l'Etat de légiférer sur ce qu'est une entreprise et de déterminer quels sont les types d'entreprises à reconnaître, car cela induit en aval des lois sur la concurrence, qui devient différenciée. On ne prétendra pas alors que les entreprises solidaires font de la concurrence déloyale aux entreprises lucratives, parce que précisément, elles interviennent pour des publics non solvables, dans

CONTACT

Jean-Claude DIEBOLT – Président

Tél. : 02 43 97 80 80 - 06 75 01 01 73 – 08 79 57 93 96

Mail : contact@cheminements-solidaires.com – Site : www.cheminements-solidaires.com

Association loi de 1901

Siège social

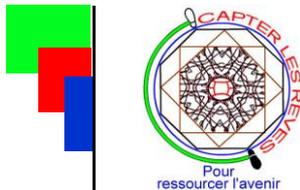
« La Foucherie »

72600 – LA FRESNAYE SUR

CHEDOUET

SIRET 443 248 141 00014

Code APE : 853 K



Association CHEMINEMENTS

des domaines non frayés, donc où la concurrence est inexistante. Dire que les vide greniers feraient de la concurrence déloyale aux brocanteurs me laisse perplexe, quand on va Boulevard de la Villette et qu'on voit les trucs proposés, cela m'étonnerait que les brocanteurs viennent faire leur marché là-dedans.

Je signale que cette mise à jour de la législation économique légaliserait toute l'économie informelle, distinguée alors de l'économie grise mafieuse qui ronge la confiance commerciale au niveau macroéconomique. Je pense à des nouveaux métiers, comme la bizarrerie des pêcheurs à pied en Bretagne. Sur le littoral, ils se tirent un revenu mensuel de 900 euros, en vendant aux restaurants du coin. C'est une profession qui a surgi : il y suffit d'une autorisation préfectorale, sans avoir besoin de statut, ce qui les rend très proches de l'économie informelle. L'officialiser met fin aux besoins de se dissimuler qui poussent à refuser de faire le point sur toute la richesse des alternatives...

Une autre loi importante concerne la certification, la labellisation. Actuellement, tous les produits de terroir ne peuvent être certifiés parce qu'ils ne sont pas fabriqués industriellement. Les rillettes artisanales ne sont pas certifiables puisque les opérations n'y sont pas découpées en processus industriels. Le pain paysan ne peut être certifié pas plus que les mères ne peuvent offrir de gâteaux à la cantine scolaire parce que le sanitaire alimentaire avance le risque que les gâteaux soient pourris et empoisonneraient les enfants...

Toute une invention juridique est donc à créer et c'est à l'Etat de s'y atteler. Avec le cadre de la coexistence, mon rapport sur la PAC a entraîné mon dream au délire de me prendre pour un Secrétariat d'Etat à l'Economie Solidaire. J'ai émis trois préconisations centrales qui me paraissent d'une portée et d'un enjeu terrifiants. D'abord, faire, pour 2014, une deuxième PAC, en supprimant le second pilier qui comprend les mesures agroenvironnementales, en laissant tout les 52 milliards d'euros à la macroéconomie de l'agriculture intensive. En échange de quoi, dans les 93 milliards d'euros réservés aux programmes de cohésion régionale, d'environnement et de recherche-développement, on en puiserait 50 à consacrer à cette agriculture paysanne qui se réactualise et constitue un tissu microéconomique. Il en découle une deuxième préconisation, celle d'organiser le marché intérieur européen.

En effet 85 % des exportations agricoles restent à l'intérieur du marché européen. Examiner ce qui se produit d'un pays à l'autre, invite à coordonner les spécialités des pays, ce qui inclut de relancer les protéagineux, jusqu'à faire de la mutualisation et des coopérations par un commerce équitable intérieur à l'Europe. La troisième préconisation suggère d'étendre ce marché intérieur, revitalisant ses petites filières, aux pays en développement. Tout un chapitre porte sur le dépassement de l'échec des ACP (Afrique-Caraïbes-Pacifique) et celui du cycle de Doha, en relançant un Pacte, suivant les indications de Christiane Taubira sur ce point, qui redévelopperait les marchés régionaux des PED, vivriers et autres, sur le modèle du marché européen et en coopération avec lui.

Cette perspective est fortement argumentée : avec le changement climatique, mais aussi avec la formation professionnelle. Les DOM TOM ont appris à former des gens non diplômés ; or, on a besoin de savoir comment employer des gens exclus scolairement, créneau où les DOM PTOM sont champions puisque leur jeunesse scolarisée sort massivement de l'école sans diplômes. Ils excellent ainsi à former dans la reconstruction du bâti traditionnel, dans l'agrotourisme, etc. Ces trois chantiers font que, partant d'une reconnaissance de la microéconomie, elle peut et doit coexister avec la macroéconomie, selon la finalité d'instaurer un commerce équitable mondial qui équilibre le mercantilisme lucratif, de sorte qu'on ne soit pas acculé à subir les lois uniques et iniques de l'OMC.

○ **Question 4 (Légitimité d'une microéconomie) :** Quelle est la légitimité de ces réseaux à destination sociale, de l'intention affirmée par une partie de la société civile de remplacer le système économique ?

La légitimité ? J'ai du mal à saisir votre question, à cause de mon défaut philosophique, car il m'apprend que la légitimité a été définie par Kant.

CONTACT

Jean-Claude DIEBOLT – Président

Tél. : 02 43 97 80 80 - 06 75 01 01 73 – 08 79 57 93 96

Mail : contact@cheminements-solidaires.com – Site : www.cheminements-solidaires.com

Association loi de 1901

Siège social

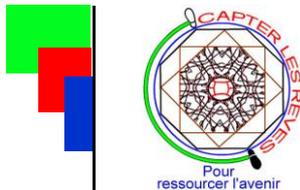
« La Foucherie »

72600 – LA FRESNAYE SUR

CHEDOUET

SIRET 443 248 141 00014

Code APE : 853 K



Association CHEMINEMENTS

Par conséquent, s'il y a légitimité, elle ne se situe que dans cette microéconomie, parce que mettre l'humain au centre de l'économie, celle-ci devient légitime, alors que quand on y met le fric, elle est tout sauf légitime. Elle doit se contenter d'être normale sans prétendre à une légitimité. Une macroéconomie brasse d'énormes quantités d'argent, offre encore de fortes quantités d'emplois dans des grosses entreprises, elle englobe aujourd'hui des pays émergents qui la relancent, etc. ; par ces raisons, elle est à garder et je n'ai rien de plus à dire sur elle, à ceci près qu'elle doit ouvrir l'espace à la micro, à égalité avec elle, ce qu'elle ne fait pas.

MOMENT 3 – Introduction au projet d'écrire tous ensemble un « Livre des richesses »

Il est probable que l'interrogation précédente sur la légitimité à exister ne se poserait pas en ces termes si une véritable connaissance des apports de la masse de créateurs impliqués était diffusée. Pour présenter l'idée de coécrire une synthèse sur les richesses créées, j'ai mieux apprécié la place spécifique de la microéconomie innovante que nous inventorions, en justifiant pourquoi la développer, résumé un argumentaire : servir des personnes insolubles, vitaliser des domaines non investis, dynamiser les territoires par les retombées et impacts indirects, améliorer le mieux vivre ensemble.

Je prendrai un exemple sur cet aspect. J'ai été abasourdi de voir les « carapattes », et autres mille patte ou pédibus, fait de l'accompagnement par les parents des gamins à l'école, à pied. Ce qu'on croit anecdotique recouvre une énorme innovation sociale : la carte du réseau en Languedoc-Roussillon en montre des centaines, sachant qu'une structure en projet déclare qu'un test auprès des parents en a déplacé 60. Or, aller à pied (quelquefois en vélo) sur 3 kilomètres avec des enfants de maternelle de primaire ou de collègue, c'est parler entre parents, avec les enfants, sans compter que c'est excellent pour la santé. Le mieux vivre ensemble m'apparaît ici et ce qu'on peut croire être une petite fantaisie est à prendre au sérieux.

Les financements inédits regardent le tiers secteur : un tiers de bénévolat, un tiers de subventions publiques, un tiers de prestations payantes. Là aussi, est à implanter culturellement la différenciation essentielle entre le non marchand, le marchand et le lucratif. Le marchand est pratiqué par Cheminements, qui vit sans subventions, mais reçoit des défraiements de ses commanditaires pour ses études, tels la CFDT, le PSDR. On se livre là à du marchand solidaire, à reconnaître comme moyen non lucratif de s'autofinancer.

Il est dommage que cette opportunité fasse tiquer les partisans du non marchand car ils se font piéger par la culture anglo-saxonne où le marchand est absent, et où le non marchand est du « non lucrative ». Pour le monde anglo-saxon, un marchand sans profit ne veut rien dire ; alors que l'on conçoit fort bien un marchand destiné à être réinvesti dans une structure pour l'autofinancer. Enfin, des relations de travail non hiérarchiques seraient à relier au revenu de base. Et tout l'ensemble de l'argumentaire motive ma demande d'ouvrage collectif. J'ai fait remonter, dans les données de Cheminement, que l'on offre 24 000 références, soit 1% de la base de données, par des cartes : on clique sur une zone et un tableau à droite liste les structures présentes ; en cliquant sur l'une d'elles, on ouvre une nouvelle fenêtre donnant une fiche décrivant les actions et les coordonnées.

Les exemples qui suivent sur mon plan de déroulement m'impressionnent. A mesure que je consultais les sites Internet, j'ai collecté à la fois du chiffre et du sens. 3500 accompagnateurs de sports en montagne, ça n'est pas rien, et ; au-delà de mentionner que 18 associations aménagent les parcours de randonnées, préciser qu'elles utilisent des « éco-tasses », même si elles ne peuvent être gratuites. Parmi les exemples les plus significatifs, je retiendrai « SOS chats de l'hôpital » : plein de chats, logés dans cette friche d'un hôpital en reconstruction, étant menacés d'extermination, les médecins ont créé une association pour les sauver, et ils en arrivent à les donner jusqu'en Hongrie, en Suède, un peu partout, au point que le nombre d'adopteurs y est phénoménal.

CONTACT

Jean-Claude DIEBOLT – Président

Tél. : 02 43 97 80 80 - 06 75 01 01 73 – 08 79 57 93 96

Mail : contact@cheminements-solidaires.com – Site : www.cheminements-solidaires.com

Association loi de 1901

Siège social

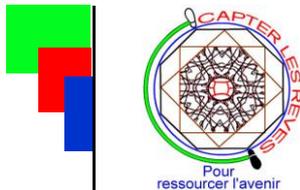
« La Foucherie »

72600 – LA FRESNAYE SUR

CHEDOUET

SIRET 443 248 141 00014

Code APE : 853 K



Association CHEMINEMENTS

Un autre enjeu est porté par Slow Food, qui compte 150 000 membres dans le monde. On pourrait citer encore le médiévisme, qui mord énormément, par des animations qui permettent de relancer des métiers. J'ai signalé des indicateurs de popularité, par exemple le nombre de visites sur le site Internet, la quantité de membres d'un forum avec le chiffre de messages échangés. Ces données sont parlantes quant à la vitalité des impacts produits par une structure. Le reste est à parcourir sur ce plan, qui se refusait à être un PowerPoint ; malheureusement, il est très copieux, mais je n'ai pas su résoudre autrement comment montrer de la richesse, si j'amaigrissais les données... Et pourtant, 466 c'est peu eu égard aux 100 000 estimées en Languedoc-Roussillon, mais c'est déjà monumental à présenter. Vous vous rendez compte, si (je rêve !) on obtenait 100 000 remontées de données ! On vérifierait concrètement que le Produit Intérieur Brut du Languedoc-Roussillon est autre que ce qui est publié. On en revient aux carences du comptage statistique existant. Ainsi, dans le gisement 5, la sparterie (c'est-à-dire le tournage sur bois) voisine avec la vannerie. Cette activité reprend beaucoup car les gens font leurs cadres, leur déco intérieure. En France, on dénombre 950 entreprises de vannerie, contre seulement 850 fromagers ; mais la question est faussée par les agriculteurs pluriactifs, qui fabriquent et vendent leurs fromages sans être comptés parmi les fromagers, appartenant aux exploitants agricoles. En outre, faute de remplir les DADS (Déclaration Annuelle de Données Sociales), pour 15% des emplois associatifs on tombe sur « effectif inconnu ».

En conclusion, avec 100 000 acteurs du Languedoc-Roussillon qui totaliseraient leurs richesses, beaucoup d'économistes seraient surpris. On n'en est pas là, et le but de cette soirée se bornait à familiariser avec l'existence d'une microéconomie, bien plus riche qu'on ne suppose, et qui, avec une volonté de se responsabiliser en dépassant les isolements et les cloisons en place, est apte à détenir les clés du travail à venir, en renouvelant salariat, bénévolat, patronat de TPE-PME. Je considère, peut-être à tort, qu'il n'est pas énorme de se prendre dix minutes, en tant que membre ou responsable d'association, pour synthétiser les biens et services produits, sachant que des données approchées suffisent. Si les actions sont multiples, on comprend que la difficulté rende réticent, sinon, l'effort demandé est minime face aux enjeux qu'il sert... Si vous téléchargez le rapport sur la PAC, vous y constaterez au Chapitre V que le Bénin dispose d'environ 5000 espèces cultivables pouvant déboucher sur des transformations médicinales. Egalement, redévelopper les protéagineux renvoie au lupin, actuellement écarté par du soja alors que ses propriétés sont nettement supérieures.

Jean-Claude DIEBOLT, Président de CHEMINEMENTS - Chercheur associé au GREGUM – ESO LE MANS
(ESPACES ET SOCIÉTÉS : UMR ESO 6590 DU CNRS)

CONTACT

Jean-Claude DIEBOLT – Président

Tél. : 02 43 97 80 80 - 06 75 01 01 73 – 08 79 57 93 96

Mail : contact@cheminements-solidaires.com – Site : www.cheminements-solidaires.com

Association loi de 1901

Siège social

« La Foucherie »

72600 – LA FRESNAYE SUR

CHEDOUET

SIRET 443 248 141 00014

Code APE : 853 K